

# BAROMÈTRE SOCIAL

RAPPORT BRUXELLOIS SUR L'ÉTAT  
DE LA PAUVRETÉ ET DES INÉGALITÉS  
SOCIALES ET DE SANTÉ

**2023**

**Résumé**

## BAROMÈTRE SOCIAL 2023: RÉSUMÉ

Le Baromètre social, publié chaque année, est le volet quantitatif du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé. Il présente annuellement une série d'indicateurs qui éclairent différents aspects de la pauvreté en Région bruxelloise. Il expose la situation socio-économique des Bruxellois, et ce de manière transversale dans différents domaines de la vie: les revenus, l'emploi, l'éducation, la santé, le logement et la participation et l'intégration sociale. Le contexte démographique y est également présenté. Le Baromètre complet est disponible sur le site de l'Observatoire : <https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-et-du-social-de-bruxelles-capitale>

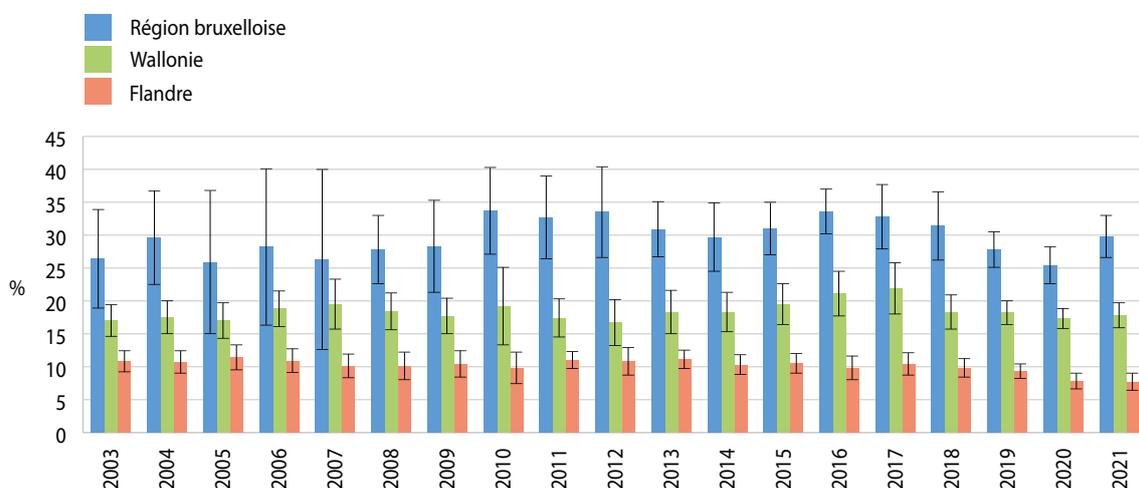
### 1. SITUATION SOCIALE : CHIFFRES CLÉS ET ÉVOLUTIONS

Les indicateurs de **pauvreté monétaire** indiquent qu'un grand nombre d'habitants de la Région vivent avec un revenu faible : sur la base des revenus disponibles (après redistribution) de 2021 (enquête EU-SILC 2022), 30 % de la population bruxelloise vit avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté (1 366 € par mois pour une personne isolée et 2 868 € par mois pour un couple avec deux enfants), contre 8 % en Flandre et 18 % en Wallonie. Ce pourcentage élevé de personnes en pauvreté dans la Région reste relativement stable depuis une vingtaine d'années, avec certaines oscillations

d'une année à l'autre, mais dans une fourchette située entre 25 % et 35 % <sup>1</sup>. Et c'est sans compter les dizaines de milliers de personnes sans-papiers qui résident dans la Région.

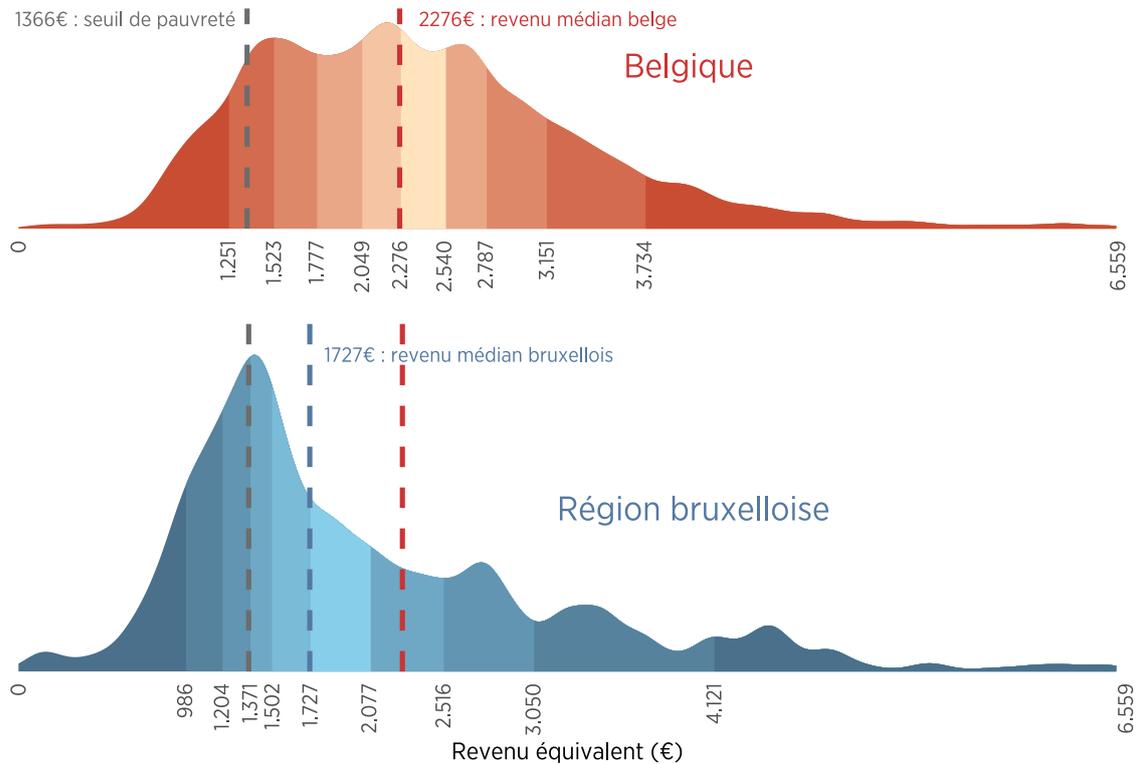
En Région bruxelloise, non seulement le nombre de personnes en situation de risque de pauvreté est plus élevé que dans les deux autres régions, mais les revenus des plus pauvres sont également plus bas, et ceux des plus riches, plus élevés. Les **inégalités de revenus** y sont donc particulièrement prononcées.

1 Évolution du taux de risque de pauvreté, Régions de Belgique, revenus 2003–2021



Source : IWEPS ; EU-SILC

## 2 Distribution des revenus disponibles équivalents mensuels, Belgique et Région bruxelloise, revenus 2021



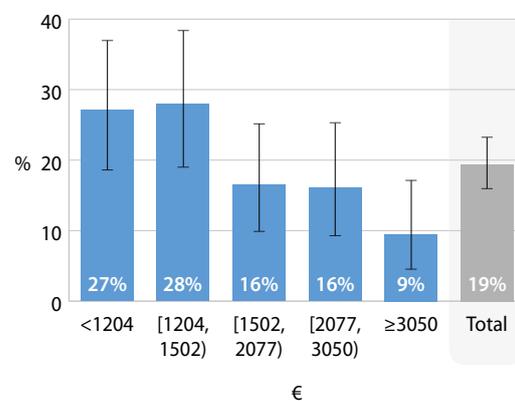
Source : EU-SILC 2022, calculs : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

À titre illustratif, les 10 % de la population avec les plus bas revenus disposent d'un revenu disponible par personne de moins de 985 €/mois en Région bruxelloise (contre moins de 1250 €/mois en Belgique). À l'autre extrême, les 10 % des personnes les plus aisées disposent d'un revenu supérieur à 4 120 €/mois en Région bruxelloise (contre plus de 3 735 €/mois en Belgique) (2). Cette situation est liée en partie au caractère urbain de la Région bruxelloise par rapport aux deux autres régions, mais pas uniquement car même par rapport aux autres villes du pays, les inégalités sont plus fortes à Bruxelles.

Le **profil des résidents bruxellois selon leur niveau de revenus** a été analysé (sur base de l'enquête EU-SILC). Les personnes disposant de bas revenus sont plus souvent soit isolées, soit dans des familles nombreuses (trois enfants ou plus) ou dans des familles monoparentales, en comparaison avec les personnes disposant de hauts revenus. Plus spécifiquement, plus d'un quart des personnes en situation de risque de pauvreté vivent dans des ménages constitués de 5 personnes ou plus (3). Parmi les hauts revenus, les couples sans enfants ou

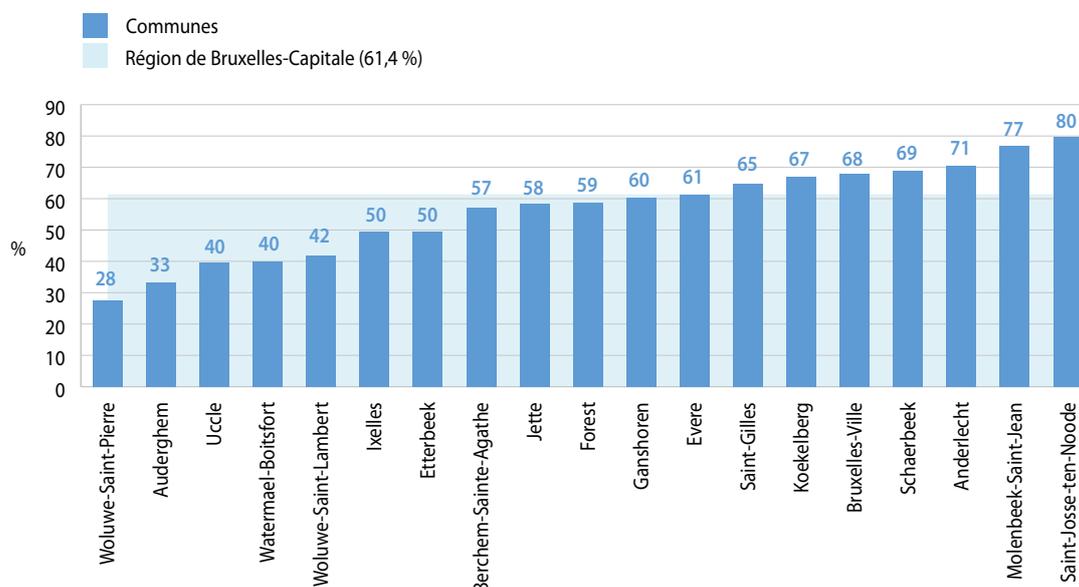
avec maximum deux enfants sont nettement plus représentés.

## 3 Proportion d'individus vivant dans des ménages de 5 personnes ou plus par quintile de revenu équivalent, Région bruxelloise, 2021



Source : EU-SILC 2022, calculs : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

#### 4 Pourcentage d'enfants ayant un droit théorique au supplément social (pour les allocations familiales) selon leur lieu de résidence, communes bruxelloises, décembre 2020 (chiffres provisoires)

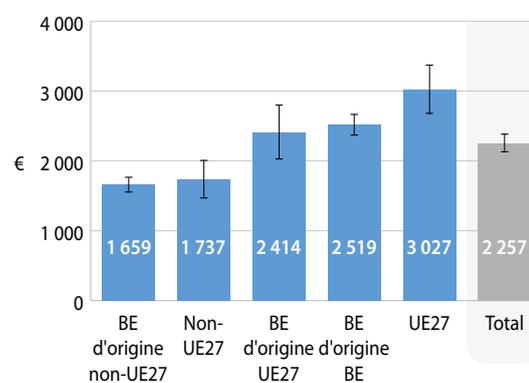


Source : Iriscare, chiffres provisoires

Étant donné la pauvreté des familles avec **enfants**, la part de ces derniers en situation de risque de pauvreté est encore plus élevée que dans la population totale: 36% des moins de 18 ans vivent dans un ménage où le revenu équivalent est sous le seuil de risque de pauvreté. En outre, 6 enfants sur dix<sup>1</sup> ouvrent le droit à un **supplément social pour les allocations familiales** en Région bruxelloise (sur base du nouveau système mis en œuvre en 2020). Ces proportions d'enfants ouvrant le droit à un supplément social atteignent jusqu'à 80 % des enfants à Saint-Josse-ten-Noode et 77 % à Molenbeek-Saint-Jean (4).

Les différences en termes d'**origine et de nationalité** sont aussi très marquées: parmi les 20 % de Bruxellois avec les plus bas revenus, la grande majorité sont Belges d'origine non européenne ou de nationalité non européenne. Parmi les 20 % les plus riches, la majorité sont ressortissants d'un pays de l'Union européenne (UE 27) ou sont Belges avec des origines belges. En observant le revenu moyen équivalent selon l'origine ou la nationalité, celui des ressortissants européens est le plus élevé, à savoir deux fois plus élevé que celui des Belges d'origine non-européenne qui disposent du revenu moyen le plus bas (5).

#### 5 Revenu moyen équivalent mensuel selon la nationalité et l'origine, Région bruxelloise, 2021



Source : EU-SILC 2022, calculs : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

À côté des analyses de revenus basés sur les données d'enquête EU-SILC, le Baromètre fait également usage des **statistiques fiscales** pour appréhender les revenus imposables d'une partie de la population notamment au niveau des communes et quartiers. Ces données présentent aussi l'intérêt d'appréhender la base taxable de la population. Elles indiquent également que les **classes**

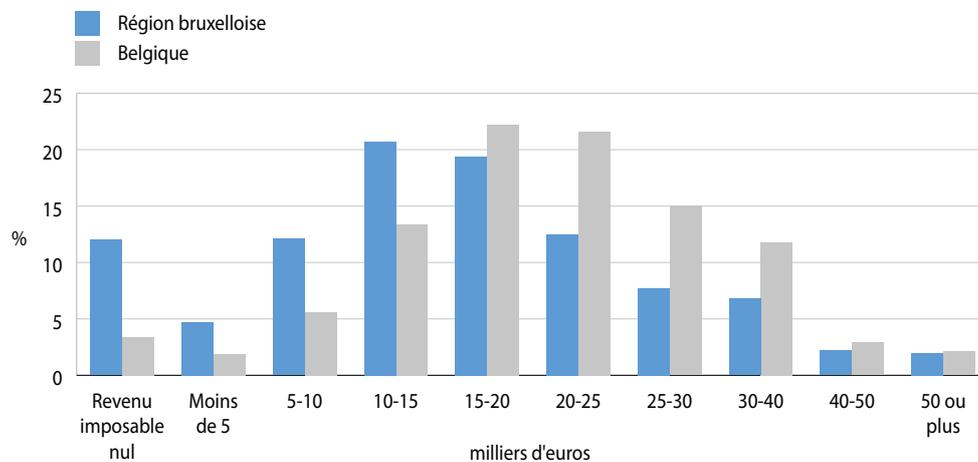
1 Chiffre provisoire de décembre 2020.

**de revenus bas** sont plus représentées en Région bruxelloise qu'en Belgique, et le revenu médian y est plus bas que dans les deux autres régions, mais aussi que dans les grandes villes belges (et proche de celui de Charleroi). Il faut souligner par ailleurs que certains revenus ne sont pas imposables ou ne le sont pas en Belgique. La part de la population vivant dans un ménage avec un **revenu total net imposable nul** est nettement plus importante en Région bruxelloise qu'à l'échelle de la Belgique (6) ; il peut s'agir de bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (tels le revenu d'intégration sociale ou les allocations aux personnes handicapées),

mais aussi, à l'autre extrême de la réalité sociale bruxelloise, de fonctionnaires internationaux par exemple. En Région bruxelloise, la présence importante et combinée de personnes en pauvreté et de fonctionnaires internationaux contribue à expliquer cette surreprésentation.

Au cours des **20 dernières années**, l'écart de revenu imposable entre la Région bruxelloise et la Belgique s'est accentué : en 2000, le revenu imposable moyen par habitant bruxellois était inférieur de 10 % à celui de la Belgique, tandis qu'en 2020 cette différence en défaveur de Bruxelles atteignait 20 % (7).

## 6 Distribution de la population par classe de revenu équivalent après impôt, Région bruxelloise et Belgique, revenus 2020

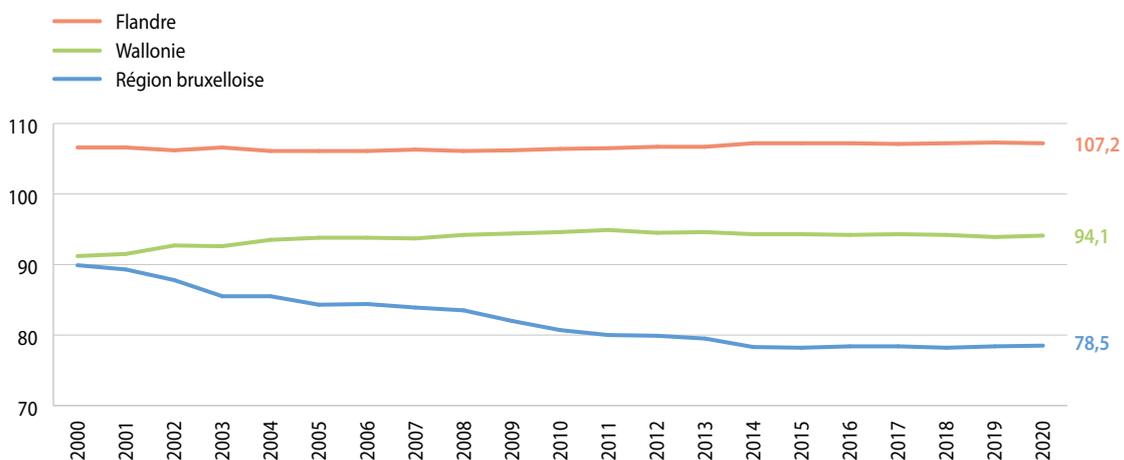


Notes :

- Les habitants faisant partie de ménages collectifs sont écartés de la base de données avant de calculer ces indicateurs.
- Par souci de simplicité, les classes sont nommées avec des chiffres ronds, en réalité seule la borne inférieure de chaque classe y est incluse.
- La catégorie "Revenu imposable nul" regroupe les habitants faisant partie d'un ménage avec un revenu imposable égal à 0.

Source : IBSA ; Statbel, Registre national & Statistique fiscale 2021

## 7 Évolution de l'indice de richesse (revenu imposable moyen par habitant, Belgique = 100), par région, revenus 2000-2020



Source : IBSA ; Statbel, Statistique fiscale 2001-2021

Les revenus médians sont nettement plus élevés en **périphérie** de la Région bruxelloise, dans les Brabants flamand et wallon, qui comptent de nombreux navetteurs travaillant à Bruxelles (8).

Au sein de la Région bruxelloise, les personnes ayant de très bas revenus restent en grande partie concentrées dans le «**croissant pauvre**» (zone formant un croissant à l'ouest du centre-ville), et ce depuis plusieurs décennies. Les revenus sont également très bas dans les quartiers concentrant les logements sociaux, dispersés dans la Région. Ils sont globalement les plus élevés en seconde couronne dans le quadrant sud-est de la Région, à l'exception des quartiers de logements sociaux. Les quartiers de seconde couronne ouest indiquent des revenus intermédiaires (9).

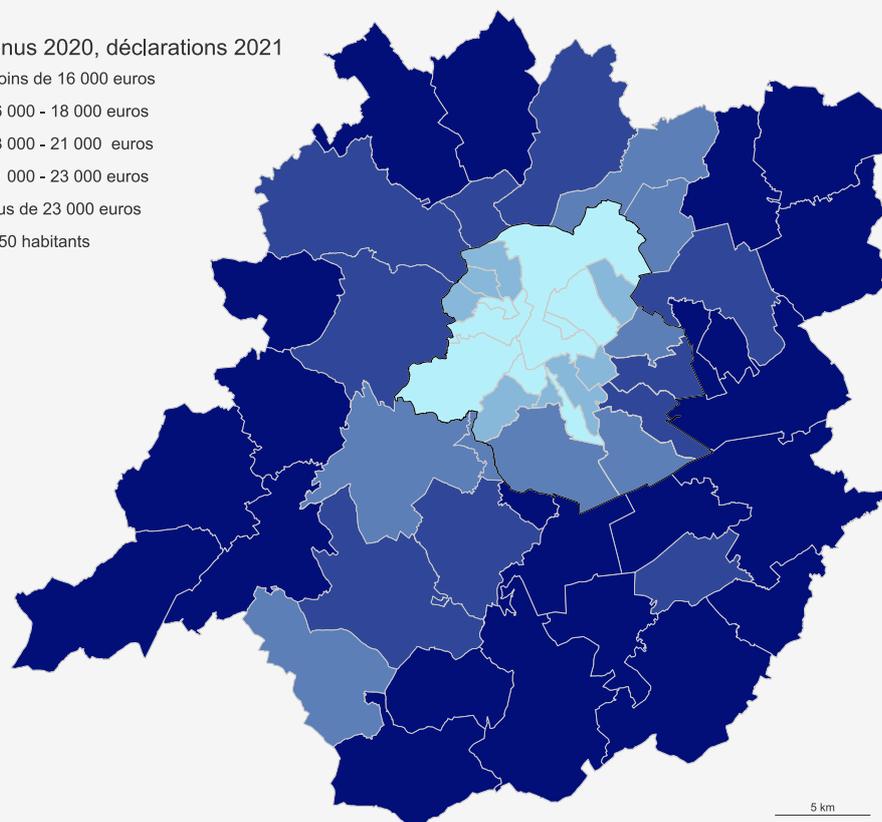
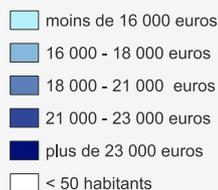
Des **évolutions notables des revenus de la population selon les quartiers et communes** sont enregistrées au sein de la Région bruxelloise sur la période 2009-2019; les revenus médians équivalents augmentent en termes réels en première couronne urbaine, en particulier le long du canal au niveau du croissant pauvre (bien que cela reste une

des zones les plus précarisées de la Capitale). Une augmentation dans de nombreux secteurs statistiques aisés, notamment dans le quadrant sud-est de la deuxième couronne, est également observée. À l'inverse, les revenus médians diminuent dans bon nombre de secteurs constitués de logements sociaux d'une part, et également dans la majorité des secteurs de deuxième couronne du nord-ouest de la Région d'autre part (10). Le revenu médian dans ces communes du nord-ouest (Berchem-Sainte-Agathe en particulier mais aussi Ganshoren et Jette) ainsi qu'à Evere a baissé en termes réels sur cette période.

**Environ un cinquième de la population d'âge actif (18-64 ans) en Région bruxelloise vit avec une allocation d'aide sociale ou un revenu de remplacement**, dont la plupart des montants minimum restent inférieurs au seuil de risque de pauvreté. Les écarts avec le seuil de pauvreté se sont toutefois réduits ces dernières années, mais restent importants en particulier pour les cohabitants ou les personnes avec charge de famille.

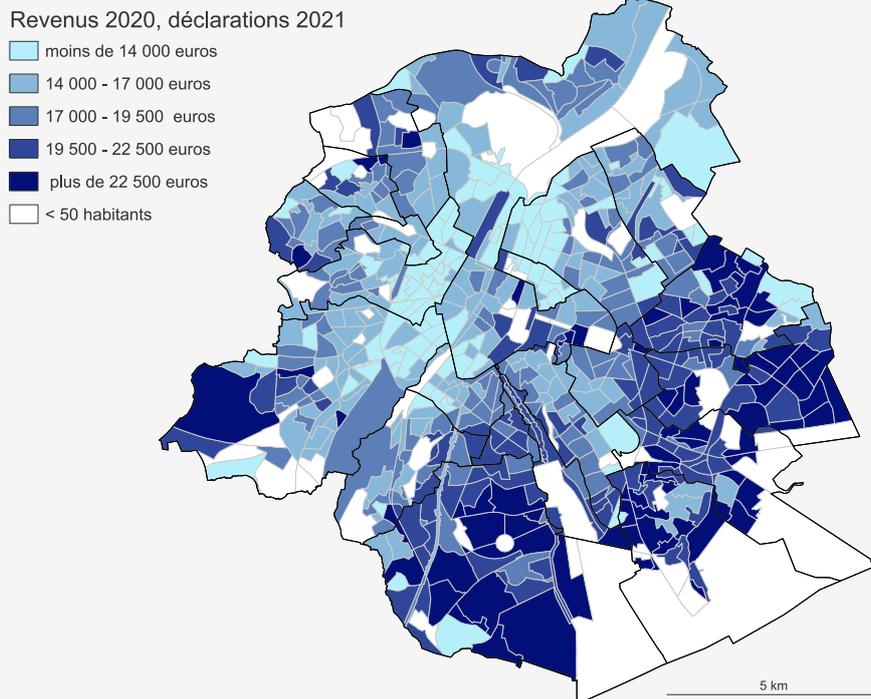
## 8 Revenu équivalent médian des habitants après impôt, par commune, "région urbaine" bruxelloise, revenu 2020

Revenus 2020, déclarations 2021



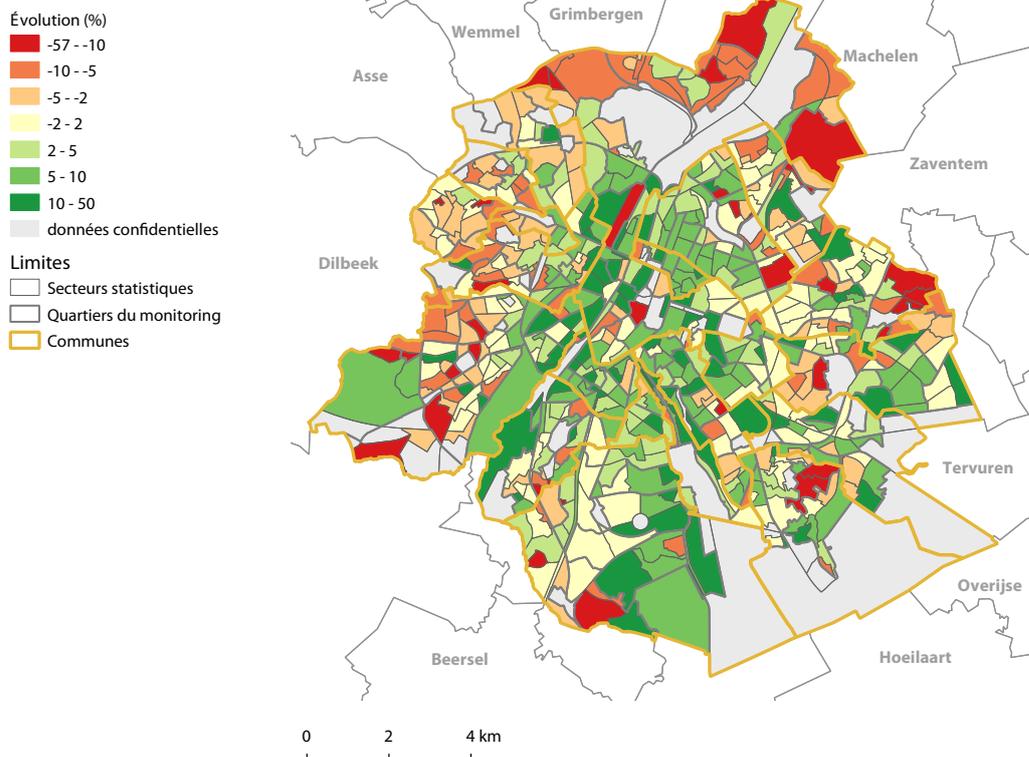
Source : Statbel, Statistique fiscale. Cartographique : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

## 9 Revenu équivalent médian des habitants après impôt, par secteur statistique, Région bruxelloise, revenus 2020



Source : Statbel, Statistique fiscale. Cartographique : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

## 10 Évolution en termes réels (hors inflation) du revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Région de Bruxelles-Capitale, en %, revenus 2009-2019



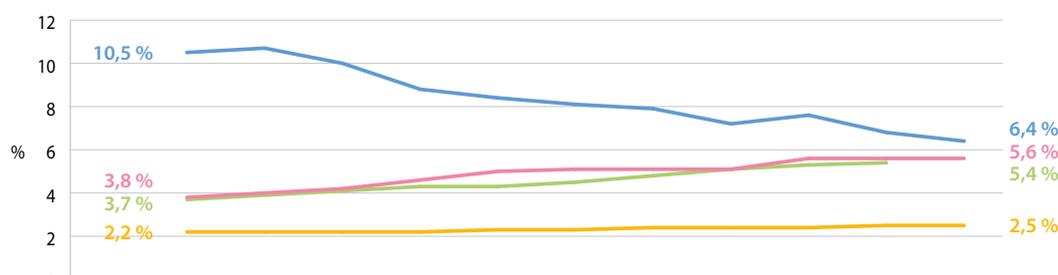
Sources : IBSA ; Statbel, Registre National et Statistique fiscale 2010-2021

Si la proportion de personnes vivant avec une allocation ou un revenu de remplacement est restée stable au cours des dernières années, **la nature des revenus perçus a évolué** : entre janvier 2013 et janvier 2023 en Région bruxelloise, **le nombre de personne percevant un revenu d'intégration sociale (RIS) du CPAS a augmenté fortement (+58 %), tandis que le nombre de personnes bénéficiant d'une allocation de chômage (ou d'insertion) a baissé (-34 %) (11)**. Le nombre de personnes en invalidité a également augmenté de façon significative. En janvier 2023, 5,6 % des Bruxellois de 18-64 ans vivent avec un revenu d'intégration sociale,

6,4 % avec une allocation de chômage (ou d'insertion), 2,5 % avec une allocation de remplacement de revenu et/ou d'intégration (pour les personnes avec un handicap) et plus de 5,4 % avec une indemnité d'invalidité<sup>2</sup>.

Parmi les **jeunes adultes (18-24 ans)**, **l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RIS (CPAS) et parallèlement, la baisse de bénéficiaires des allocations d'insertion (ONEM), sont encore plus marquées (12)**. Entre janvier 2013 et janvier 2023, **le nombre de jeunes adultes bénéficiaires du RIS a augmenté de 85%**, passant de 8 500 à 15 750

### 11 Pourcentage dans la population de 18-64 ans de bénéficiaires d'une allocation de chômage ou d'insertion, d'une indemnité d'invalidité, d'un revenu d'intégration sociale, d'une allocation de remplacement de revenu (ARR) et/ou allocation d'intégration (AI), Région bruxelloise, 2013-2023\*



Nombre	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution
Allocation de chômage ou d'insertion	77 856	79 468	74 885	66 754	63 916	61 744	61 136	56 468	59 431	53 953	51 533	-34 %
Revenu d'intégration sociale	28 479	29 951	31 654	34 736	37 870	38 704	39 508	39 724	44 326	44 349	45 135	+58 %
Indemnité d'invalidité	27 057	28 862	30 687	32 625	32 503	34 265	37 383	39 701	41 380	42 569	ND**	+57 %
ARR et/ou AI	16 179	16 387	16 519	16 927	17 337	17 704	18 184	18 778	18 974	19 498	20 255	+25 %

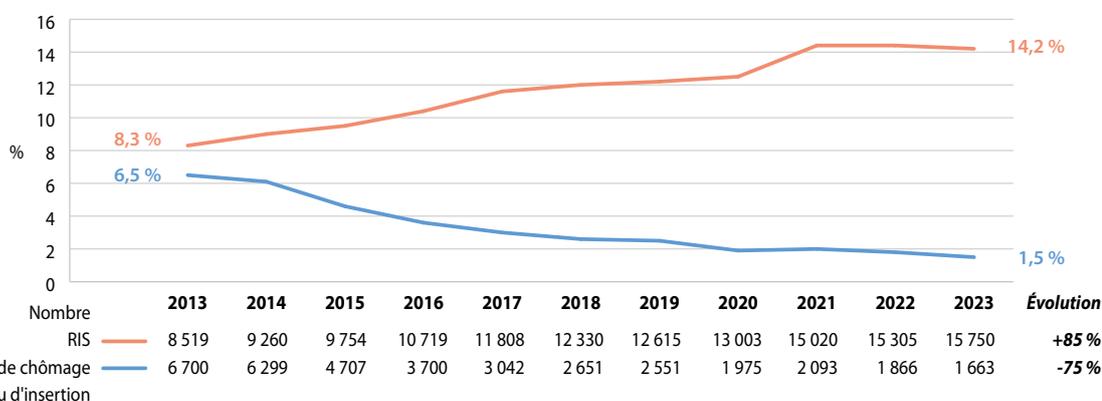
Notes :

\* Date d'observation pour les RIS et les allocations de chômage/d'insertion : 01/01 de l'année considérée ; nombre d'ARR-AI : 31/12 de l'année précédente ; nombre d'invalides : 30/06 de l'année considérée.

\*\* ND : non disponibles au moment de la rédaction.

Source : SPP Intégration Sociale ; view.brussels ; INAMI ; IBSA ; SPF Sécurité sociale ; calculs : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

### 12 Pourcentage de bénéficiaires d'un RIS et de bénéficiaires d'une allocation de chômage ou d'insertion dans la population de 18-24 ans, Région bruxelloise, janvier 2013-2023



Nombre	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution
RIS	8 519	9 260	9 754	10 719	11 808	12 330	12 615	13 003	15 020	15 305	15 750	+85 %
Allocations de chômage ou d'insertion	6 700	6 299	4 707	3 700	3 042	2 651	2 551	1 975	2 093	1 866	1 663	-75 %

Source : SPP Intégration Sociale ; view.brussels ; Statbel ; calculs : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

2 Chiffre au 30 juin 2022 pour l'invalidité.

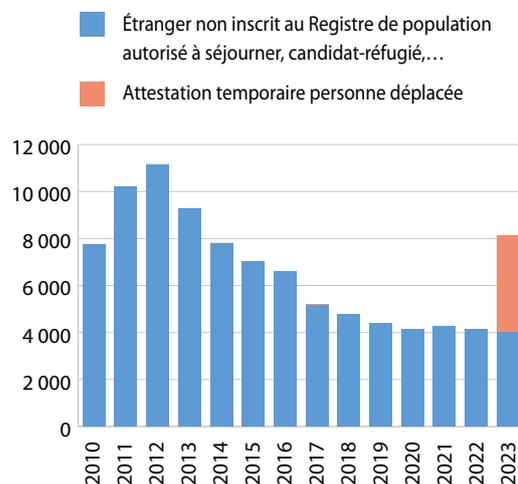
en 10 ans. Une partie de la croissance du nombre de RIS de cette tranche d'âge concerne des étudiants. Au cours de la même période, le nombre de bénéficiaires d'une allocation de chômage ou d'insertion a baissé de 75 % dans ce groupe d'âge. En janvier 2023, 14 % des jeunes de 18-24 ans vivent avec un revenu d'intégration sociale (ou équivalent) et seulement 1 % perçoit une allocation de chômage ou d'insertion. Dans le cadre de la crise du Covid-19, entre janvier 2020 et janvier 2021, la hausse du nombre de jeunes bénéficiaires du RIS a été particulièrement importante (+15 % en un an); au cours des années 2021 et 2022, leur nombre a légèrement augmenté et leur proportion dans la population des 18-24 ans a plutôt stagné (12).

La tendance à la baisse du nombre de personnes percevant une allocation de chômage ou d'insertion, surtout parmi les jeunes adultes, est due en partie aux réformes successives qui ont rendu les conditions d'accès à ces allocations, en particulier les allocations d'insertion, plus restrictives. Si certains (re)trouvent un emploi, d'autres se tournent vers le CPAS, ou se retrouvent en invalidité selon les circonstances. D'autres encore n'ont pas ou plus de statut et ne perçoivent pas de revenus propres.

Le CPAS octroie également un **équivalent au revenu d'intégration sociale** (ERIS), essentiellement aux demandeurs d'asile et aux personnes étrangères en séjour régulier mais non-inscrites au Registre de population. L'évolution du nombre de bénéficiaires dépend en grande partie des politiques migratoires. Si le nombre de bénéficiaires de l'ERIS diminuaient en Région bruxelloise depuis 2013, il a doublé en 2023 (passant de 4 000 bénéficiaires à plus de

8 000) suite aux ERIS octroyés aux **Ukrainiens** bénéficiant d'une attestation temporaire de personne déplacée (13).

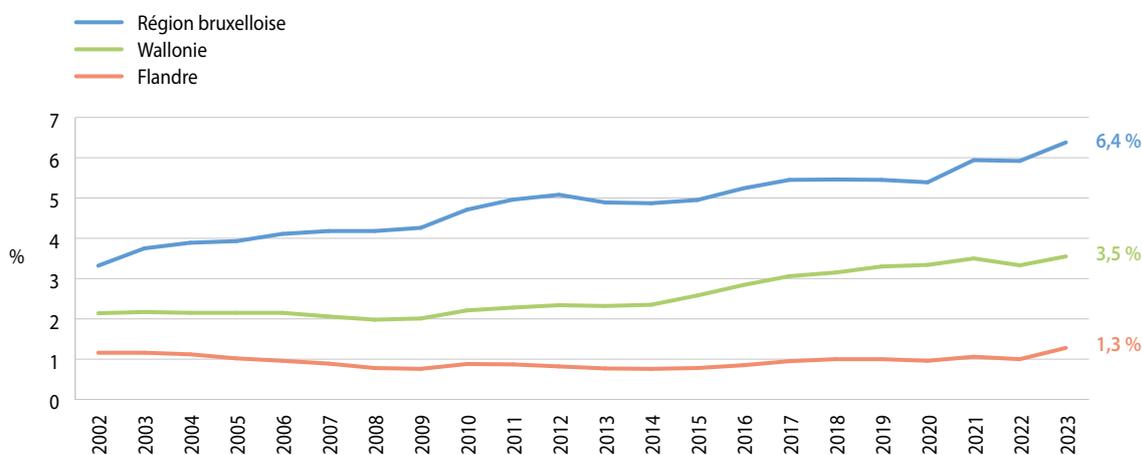
### 13 Nombre de bénéficiaires de l'équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS), Région bruxelloise, janvier 2010-2023



Source : SPP Intégration Sociale

En janvier 2023, la Région bruxelloise compte quelques 45 300 bénéficiaires du RIS et 8 100 bénéficiaires de l'ERIS (personnes déplacées d'Ukraine comprises)<sup>3</sup>. Au total, les bénéficiaires d'un RIS ou d'un ERIS en Région bruxelloise représentent 28 % du total des RIS et ERIS en Belgique (alors que 11 % de la population en Belgique se trouve

### 14 Évolution du pourcentage de bénéficiaires du RIS et de l'ERIS dans la population de 18-64 ans, par région, janvier 2002-2023



Source : SPP Intégration Sociale ; Statbel ; calculs : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

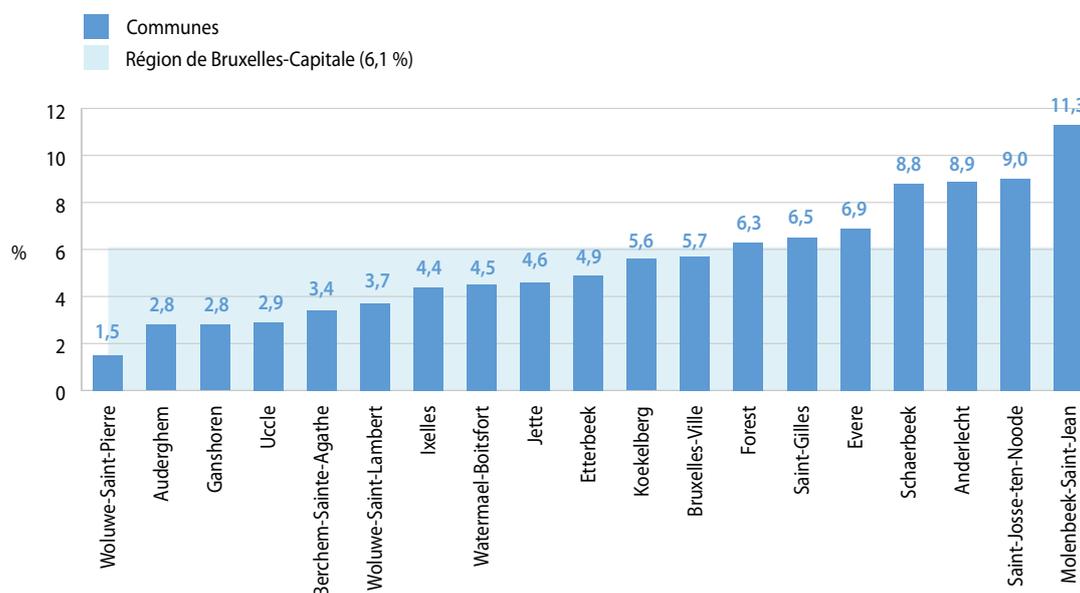
3 SPP Intégration sociale, consulté au 19 décembre 2023.

dans la Capitale). Le **pourcentage de la population (18-64 ans) qui perçoit un RIS et un ERIS** est supérieur en Région bruxelloise (6,4 %) à celui de la Flandre (1,3 %) et de la Wallonie (3,5 %), mais inférieur à celui des grandes villes wallonnes (7,2 % à Charleroi et 9,6 % à Liège<sup>4</sup>). En évolution, par rapport à la situation d'il y a 20 ans, l'écart de la Région bruxelloise avec les deux autres régions (la Flandre en particulier) s'est accru en défaveur de Bruxelles pour cet indicateur également (14).

Au sein de la Région bruxelloise, ce pourcentage varie de 1,5 % à Woluwe-Saint-Pierre à 11 % à Molenbeek-Saint-Jean (15).

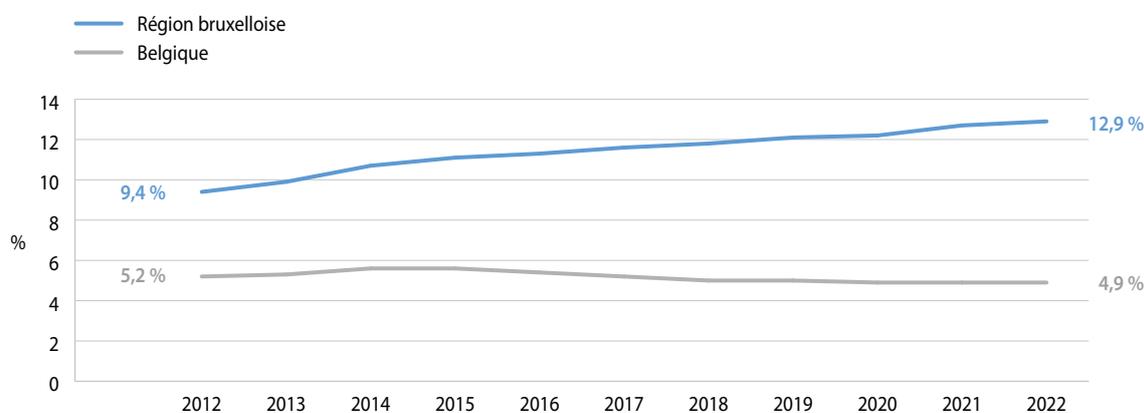
Concernant les **personnes âgées de 65 ans et plus**, 20583 d'entre elles perçoivent la **GRAPA** en Région bruxelloise (dont 60 % de femmes et 40 % d'hommes) en janvier 2022. Cela correspond à 13 % de la population de 65 ans et plus, contre 9 % en 2011 (16).

### 15 Pourcentage de bénéficiaires du RIS et de l'ERIS dans la population de 18-64 ans, communes bruxelloises, janvier 2022



Source : SPP Intégration Sociale ; Statbel ; calculs : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

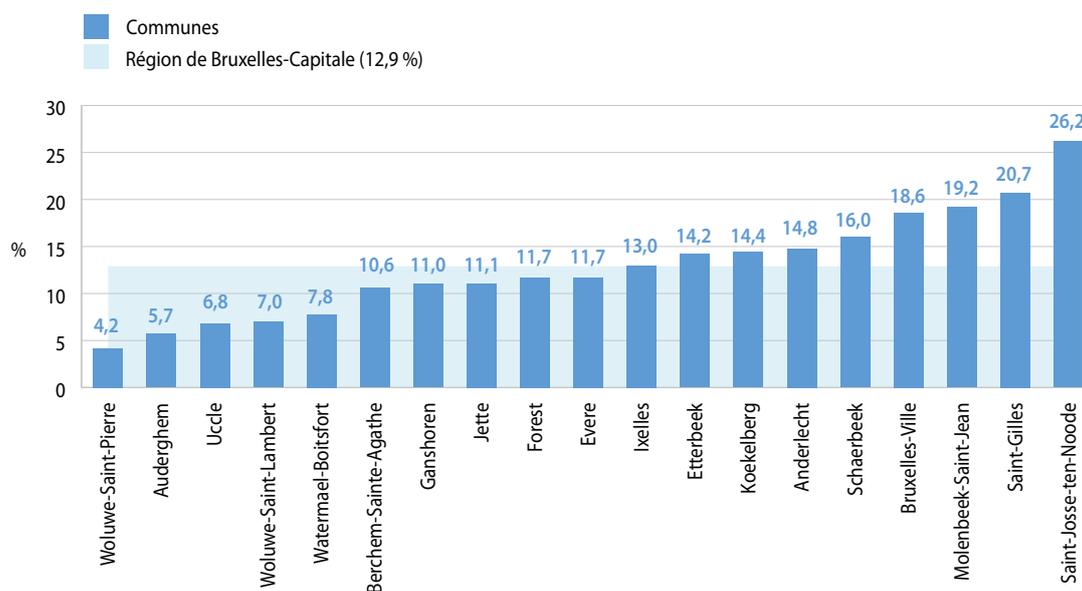
### 16 Évolution du pourcentage des personnes de 65 ans et plus vivant avec la GRAPA, Région bruxelloise et Belgique, 2012-2022



Source : IBSA ; Service fédéral des Pensions ; calculs : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

4 Chiffre de janvier 2022.

### 17 Pourcentage de bénéficiaires de la Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA) parmi les personnes de 65 ans et plus, par commune, Région bruxelloise, janvier 2022



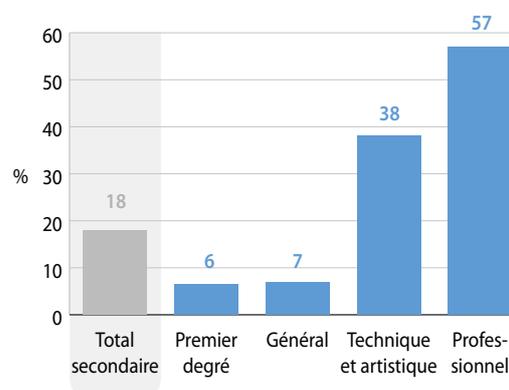
Source : IBSA ; Service fédéral des Pensions ; calculs : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

La proportion de personnes âgées qui vivent avec la GRAPA varie fortement selon les communes, de 4 % à Woluwe-Saint-Pierre à 26 % à Saint-Josse-ten-Noode (17).

Notons que le nombre total de personnes âgées de 65 ans et plus augmente en Région bruxelloise depuis 2010, et d'après les projections démographiques, il continuerait à croître de façon significative au cours des prochaines années (+13 % entre 2023 et 2033).

Pour l'année scolaire 2021-2022, 18 % des **élèves qui fréquentent l'enseignement secondaire** présentent un **retard scolaire** de minimum deux ans. La filière professionnelle présente le plus grand pourcentage d'élèves en retard scolaire (57 %), suivie de la filière technique et artistique (38 %) et ensuite de l'enseignement général (7 %) (18).

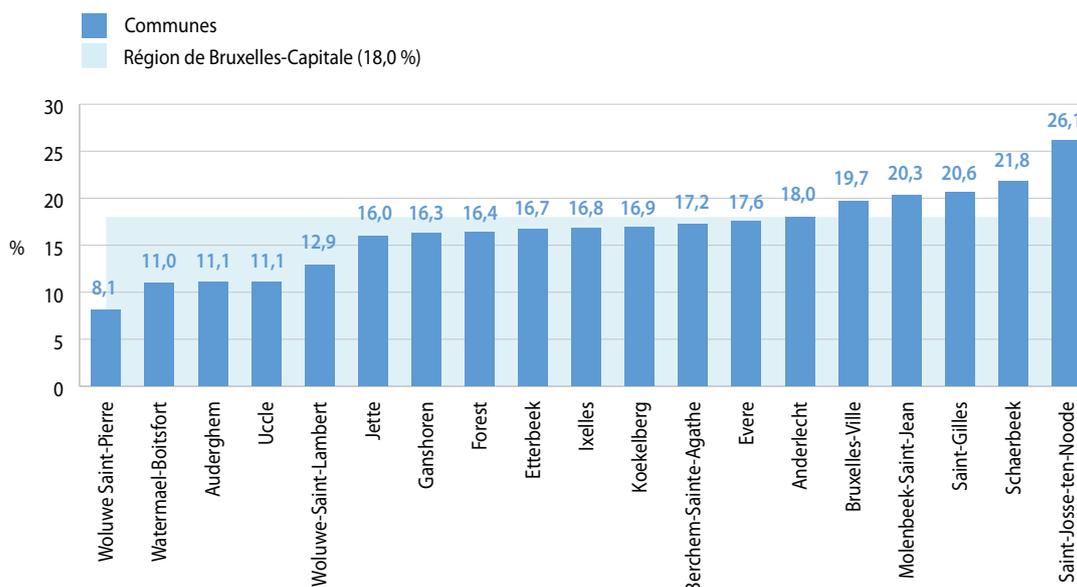
### 18 Pourcentage d'élèves avec au moins deux ans de retard scolaire par forme d'enseignement secondaire, Région bruxelloise, année scolaire 2021-2022



Note : Les élèves dans l'enseignement en alternance, les classes d'accueil (DASPA) et le 4<sup>e</sup> degré de l'enseignement ordinaire (côté francophone) et dans l'enseignement modulaire, dans les classes d'accueil (OKAN) et en 3<sup>e</sup> année du 3<sup>e</sup> degré (côté néerlandophone) ne sont pas repris dans cette statistique.

Source : IBSA ; Communauté flamande, Fédération Wallonie-Bruxelles ; calculs : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

## 19 Proportion d'élèves du secondaire avec au moins 2 ans de retard, selon la commune de résidence, Région bruxelloise, année scolaire 2021–2022



Note : Les élèves dans les classes d'accueil (DASPA et OKAN) ne sont pas repris dans cette statistique.

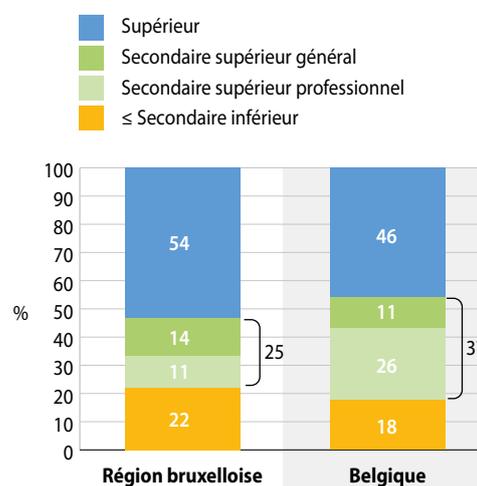
Source : IBSA ; Communauté flamande, Fédération Wallonie–Bruxelles ; calculs : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

La proportion d'élèves du secondaire ayant au moins deux ans de **retard scolaire** s'élève à 26 % parmi les élèves résidant à Saint-Josse-ten-Noode, contre 8 % à Woluwe-Saint-Pierre (19).

Concernant la population de 25 à 64 ans, par rapport à la moyenne belge, la Région bruxelloise se caractérise par une **surreprésentation des personnes faiblement et hautement diplômées** dans la population, au détriment des diplômés de niveau intermédiaire (secondaire supérieur comme plus haut diplôme). En 2022, 22 % des Bruxellois(es) de 25 à 64 ans disposent au maximum d'un diplôme du secondaire inférieur, 25 % sont diplômés du secondaire supérieur (comme plus haut diplôme) et 54 % sont diplômés de l'enseignement supérieur. Notons que seuls 11 % des Bruxellois (25–64 ans) sont diplômés du secondaire professionnel en Région bruxelloise, contre 26 % en Belgique (20).

La pauvreté est en grande partie liée à la position occupée sur le **marché du travail**. Le taux de risque de pauvreté des chômeurs (64 %) est nettement supérieur à celui des travailleurs (10 %) en Région bruxelloise. Néanmoins, tant les chômeurs que les travailleurs sont plus souvent en situation de pauvreté en Région bruxelloise qu'à l'échelle de la Belgique. Les emplois temporaires sont aussi plus fréquents en Région bruxelloise que dans les deux autres régions.

## 20 Répartition de la population de 25–64 ans par niveau de diplôme, Région bruxelloise et Belgique, 2022



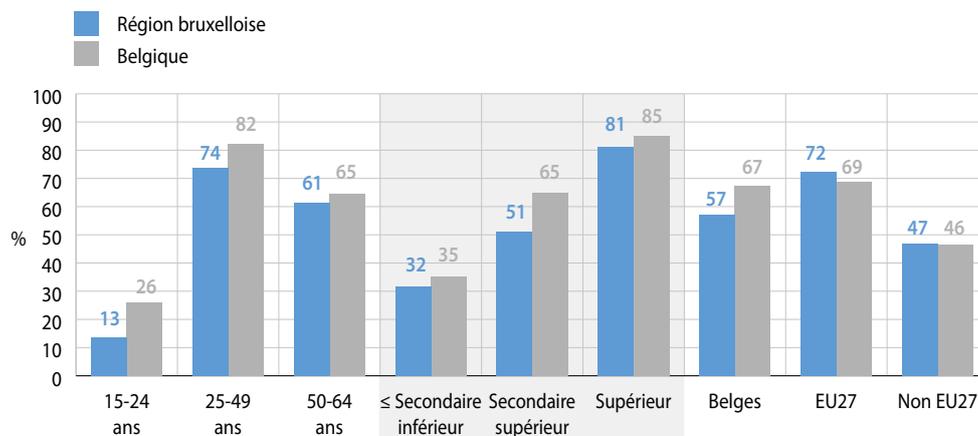
Source : Statbel, Enquête sur les forces de travail ; calculs : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

L'accès à l'**emploi** est difficile pour de nombreux Bruxellois, avec un cinquième de la population qui vit dans un ménage à faible intensité de travail ; ce alors que la Région bruxelloise compte 835 000 postes de travail (emploi intérieur), dont la moitié sont occupés par des navetteurs de Flandre ou de Wallonie.

Certains groupes subissent plus de difficultés que d'autres, comme les personnes faiblement scolarisées : seuls 32 % des Bruxellois (15-64 ans) ayant au maximum un **diplôme** de l'enseignement secondaire inférieur sont en emploi, contre 81 % parmi les diplômés du supérieur. L'accès à l'emploi varie également selon **la nationalité et l'origine** : en Région bruxelloise, le taux d'emploi est le plus élevé pour les ressortissants européens considérés globalement (EU-27) et le plus bas pour les ressortissants non-européens (21).

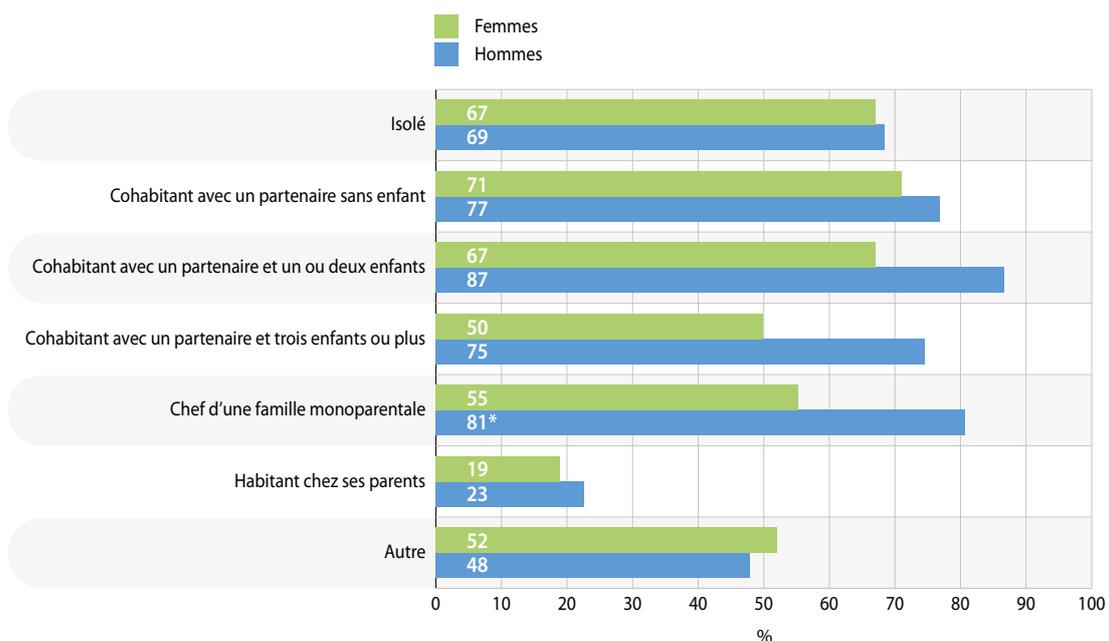
Le **type de ménage** influence aussi l'accès à l'emploi, et de façon différenciée selon le **genre** : la présence d'enfants dans le ménage impacte de façon nettement plus importante la participation au marché du travail des femmes que des hommes, du fait de l'inégale répartition des tâches au sein du ménage. Par exemple, parmi les femmes qui ont trois enfants ou plus, leur taux d'emploi est de 50 %, contre 75 % pour les hommes dans la même situation. Ce, alors que le taux d'emploi des femmes et des hommes isolés est équivalent (22).

## 21 Taux d'emploi par âge, niveau de diplôme et nationalité, Belgique et Région bruxelloise, 2022



Source : Statbel, Enquête sur les forces de travail ; calculs : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles pour la nationalité

## 22 Taux d'emploi selon le type de ménage et le sexe (15-64 ans), Région bruxelloise, 2022



\* Le chiffre relatif au taux d'emploi des hommes chefs de famille monoparentale doit être interprété avec grande prudence car le nombre d'effectifs dans l'enquête est très limité.

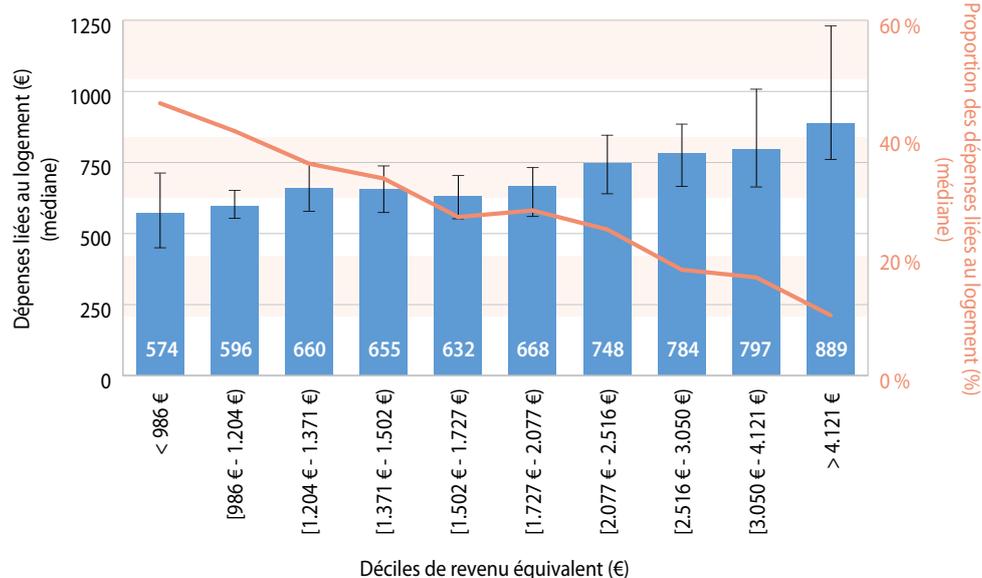
Source : Statbel, Enquête sur les forces de travail ; calculs : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

Le **coût élevé du logement** pèse lourdement dans le budget de nombreux ménages bruxellois. Les inégalités s'en trouvent largement exacerbées, car les revenus des ménages varient de façon nettement plus importante que les dépenses de logement. Les dix pourcents des Bruxellois avec les plus faibles revenus vivent dans des ménages qui consacrent plus de 45 % de leurs revenus aux dépenses de

logement, contre à peine plus de 10 % pour les dix pourcents des Bruxellois avec les revenus les plus élevés (23).

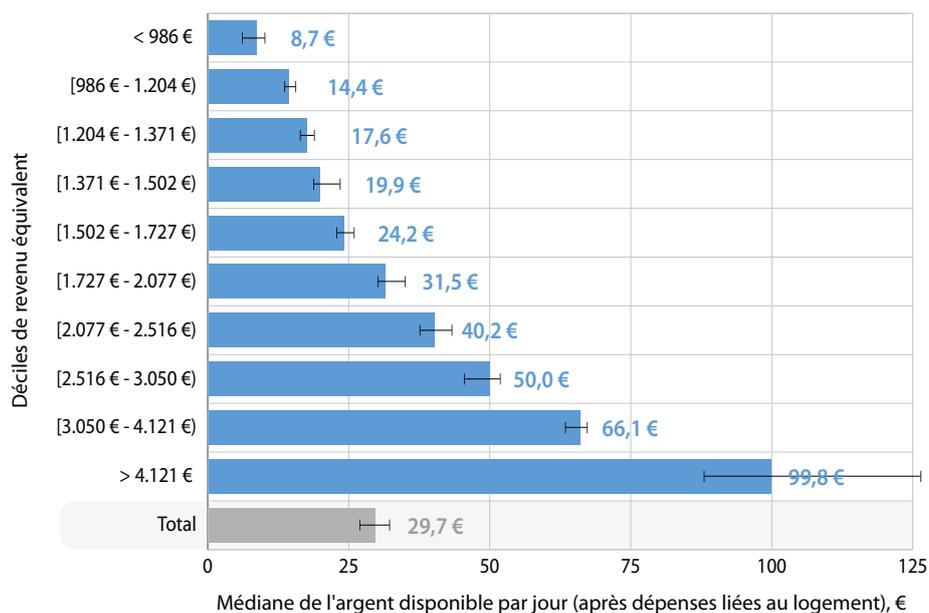
Après paiement des dépenses de logement, il reste moins de 9 euros par jour et par personne pour faire face à toutes les autres dépenses (alimentation, frais de scolarité, santé, loisirs, etc.) pour les ménages

### 23 Dépenses mensuelles liées au logement et proportion de ces dépenses dans le revenu disponible équivalent de la population bruxelloise, par décile de revenus, 2021



Source : EU-SILC ; calculs : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

### 24 Argent disponible par personne et par jour après dépenses liées au logement, selon le décile de revenus disponibles équivalents, Région bruxelloise, 2021



Source : EU-SILC ; calculs : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

les plus pauvres. Pour les ménages les plus aisés, ce montant disponible est en comparaison plus de 10 fois supérieur (près de 100 euros par jour et par personne) (24).

Entre 2012 et 2022, le **loyer moyen sur le marché privé a augmenté** en termes réels de 15 % en Région bruxelloise, contre 7 % en Flandre et 1 % en Wallonie. Ce, dans une Région où la grande majorité des logements sont occupés par des locataires (62 %).

La tendance à la hausse du nombre de demandes pour un **logement social** se poursuit, dans un contexte où le développement de l'offre ne suit pas : le nombre de ménages sur liste d'attente pour un logement social atteint 52 850 ménages au 31 décembre 2022 (avant radiations) (25).

Le nombre de **personnes sans-abri et mal logées** tend également à augmenter fortement en Région bruxelloise : 7 134 personnes sans-abri ou mal logées ont été dénombrées le soir du 8 novembre 2022 par Bruss'help, dont 34 % étaient en rue ou en centre d'hébergement d'urgence. Par rapport au dénombrement de 2008, en quatorze ans, le nombre de personnes recensées a quadruplé en Région bruxelloise. Les **expulsions domiciliaires** effectives, d'après les informations disponibles, étaient au nombre de 500 en Région bruxelloise en 2022.

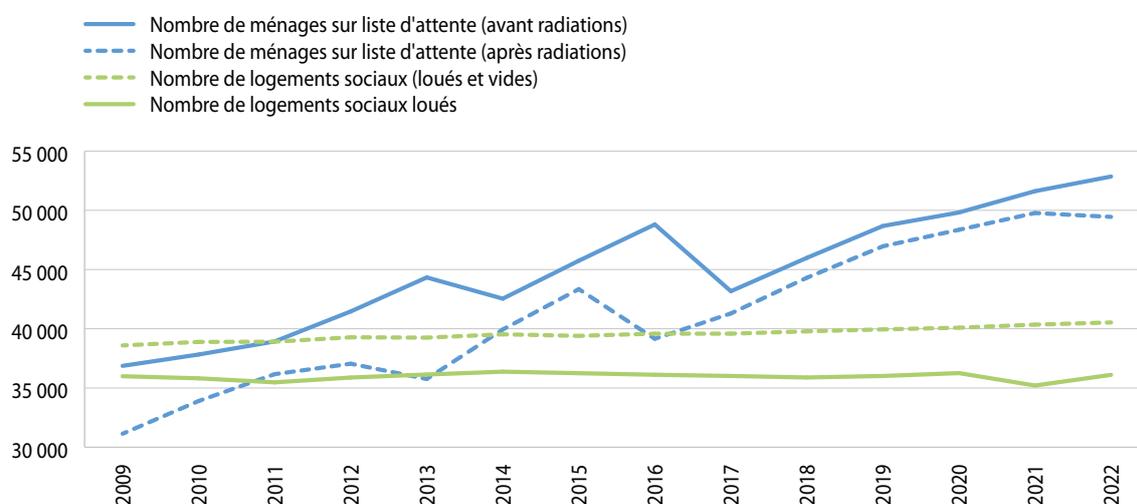
Concernant la **qualité des logements**, 32 % de la population vit dans un logement qui présente

des défauts importants, tels que des problèmes d'humidité, de fuites dans la toiture, un manque de lumière ou l'absence de sanitaires à l'usage unique du ménage. Par ailleurs, 8 % des Bruxellois ne parviennent pas à chauffer convenablement leur logement. Concernant les certificats PEB, plus de la moitié des habitations (52 %) ne sont pas certifiées, 17 % disposent d'un certificat PEB entre A et D, 10 % d'un PEB E et 21 % un PEB F ou G.

Enfin, en lien notamment avec le caractère urbain de la Région bruxelloise (proportion importante de petits logements) et le niveau élevé des loyers, 30 % des Bruxellois vivent dans une situation de **surpeuplement** dans leur logement. Les familles avec enfants et les personnes à bas revenus sont particulièrement concernées par le surpeuplement.

L'**accès à l'eau et à l'énergie** n'est pas aisé pour une part importante des Bruxellois ; les dernières données disponibles via le Baromètre de la précarité énergétique et hydrique au moment de la présente rédaction porte sur l'année 2021, soit seulement au début de la flambée des prix de l'énergie. Les effets sur les factures se sont surtout faits ressentir par après. En 2021, 22 % des ménages bruxellois sont en situation de précarité hydrique et près de 27 % connaissent une certaine forme de précarité énergétique. Le poids des factures énergétiques participent souvent aux situations de surendettement des ménages bruxellois et les demandes auprès des cellules énergie des services de médiation de dettes ont augmenté dans le cadre de la flambée des prix de l'énergie en 2022.

## 25 Nombre de ménages sur liste d'attente (avant et après radiations) et nombre de logements sociaux (total et loués), Région bruxelloise, 31 décembre 2009 – 2022

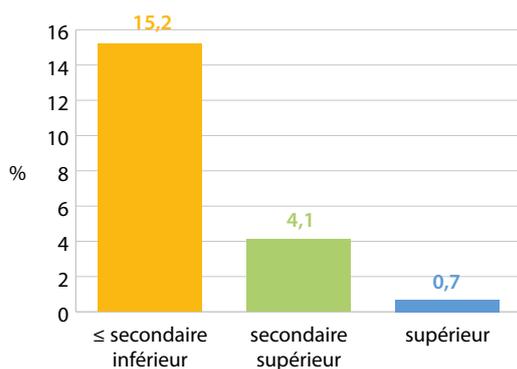


Source : SLRB

Les **difficultés d'accès et d'utilisation du numérique** peuvent amplifier les problèmes de pauvreté et de non-recours au droit social. En Région bruxelloise en 2022, environ 38 % de la population présentent des difficultés avec le numérique. Environ un cinquième des Bruxellois (16-74 ans) n'utilisent pas internet pour leurs opérations bancaires.

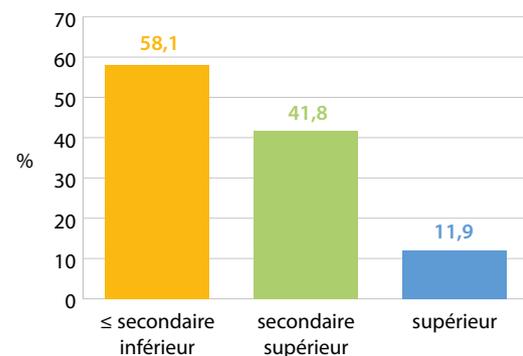
La fracture numérique est très présente. Parmi les personnes faiblement scolarisées (16-74 ans), environ 15 % n'utilisent pas internet (contre moins d'1% pour les diplômés du supérieur), 58 % ne possèdent pas d'ordinateur portable (contre 14 % chez les diplômés du supérieur) et plus de la moitié n'ont pas utilisé de services d'administration en ligne en 2022 (contre 14 % chez les diplômés du supérieur) (26) (27) (28).

#### 26 Proportion des non-utilisateurs et utilisateurs non-réguliers (16-74 ans) selon le niveau de diplôme, Région bruxelloise, 2022



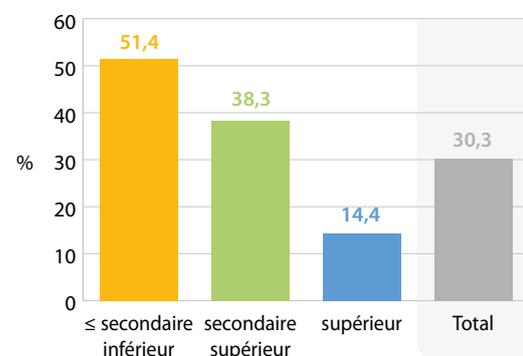
Source : Statbel, Enquête sur l'utilisation des TIC par les individus

#### 27 Taux de non-possession d'un ordinateur portable au sein de la population entre 16 et 74 ans selon le niveau de diplôme, Région bruxelloise, 2022



Source : Statbel, Enquête sur l'utilisation des TIC par les individus

#### 28 Pourcentage de la population (16-74 ans) n'ayant pas recherché des informations sur les sites web ou une application d'une administration ou d'un service public au cours des 12 derniers mois, selon le niveau de diplôme, Région bruxelloise, 2022



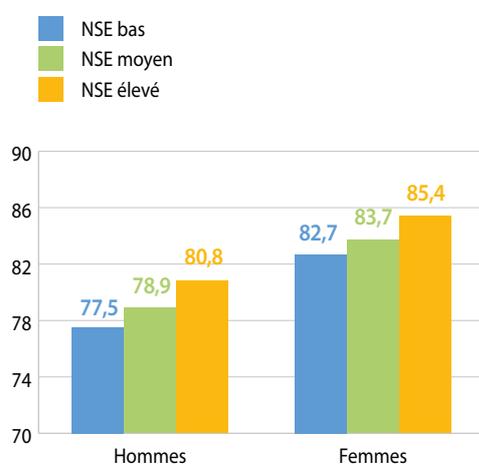
Source : Statbel, Enquête sur l'utilisation des TIC par les individus

## 2. SANTÉ ET INÉGALITÉS DE SANTÉ

La situation socioéconomique des personnes influence de façon très importante leur état de santé. La grande hétérogénéité sociale qui caractérise la Région bruxelloise se traduit en d'importantes **inégalités de santé**. Celles-ci se forment tout au long de la vie, compte tenu des conditions de vie (conditions de travail, de logement, etc.) d'une part, et de l'accès aux soins de santé (curatifs et préventifs) d'autre part.

Les **inégalités en matière de mortalité** représentent le sommet de l'iceberg et restent de même ampleur que les années précédentes : les résidents des communes bruxelloises les plus pauvres ont une espérance de vie moindre d'environ 3 ans par rapport à celle des résidents des communes aisées de la Région (29).

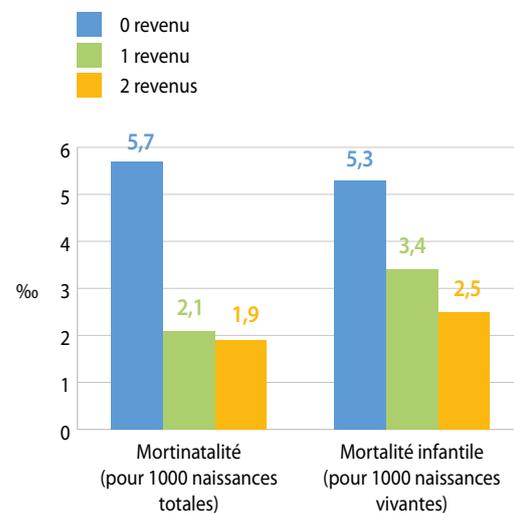
### 29 Espérance de vie à la naissance, par niveau socioéconomique (NSE) des communes et par sexe, Région bruxelloise, 2016–2020



Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, Bulletins statistiques de décès ; Statbel, Registre national

Dès la **naissance**, la situation sociale des parents influe sur la santé du nouveau-né : les enfants qui naissent dans un ménage sans revenu du travail présentent trois fois plus de risque d'être mort-nés et plus de deux fois plus de risque de décéder dans la première année de vie que les enfants qui naissent dans un ménage disposant de deux revenus du travail (30).

### 30 Taux de mortinatalité et de mortalité infantile selon le nombre de revenus du travail dans le ménage, Région bruxelloise 2015–2021



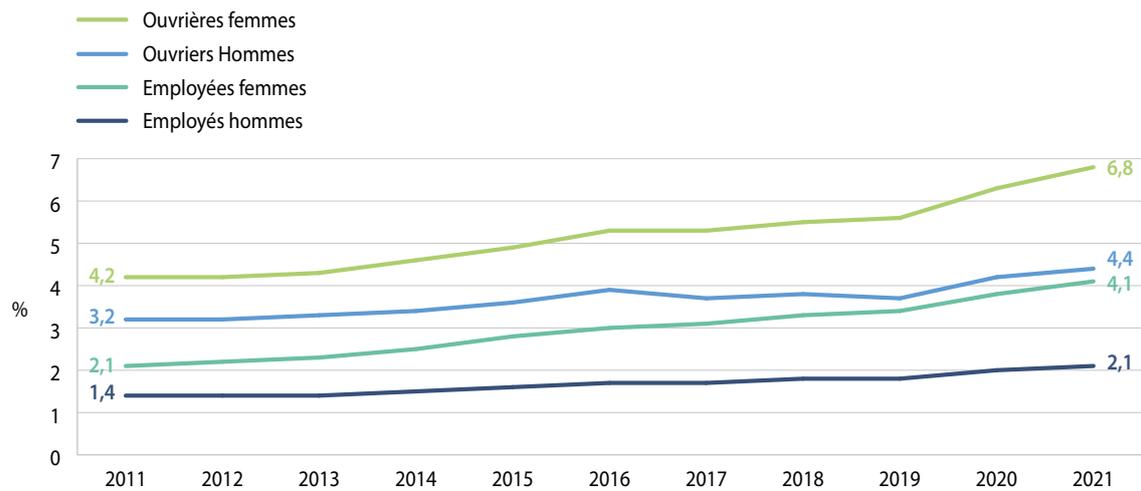
Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, Bulletins statistiques de naissances et de décès

La prévalence de bon nombre de maladies chroniques indique également un gradient social important. Pour le **diabète** par exemple, la prévalence est deux fois plus importante chez les personnes avec les revenus les plus bas (premier quintile) que chez les personnes aux revenus les plus élevés (dernier quintile).

Les inégalités sociales de santé s'observent aussi au sein de la population disposant d'un emploi : le **risque d'invalidité** est environ deux fois supérieur parmi les ouvriers que parmi les employés. Il est aussi plus élevé parmi les femmes. Parmi les hommes ouvriers de 60-64 ans, 29 % sont en invalidité, et cette part grimpe à 38 % chez les femmes ouvrières

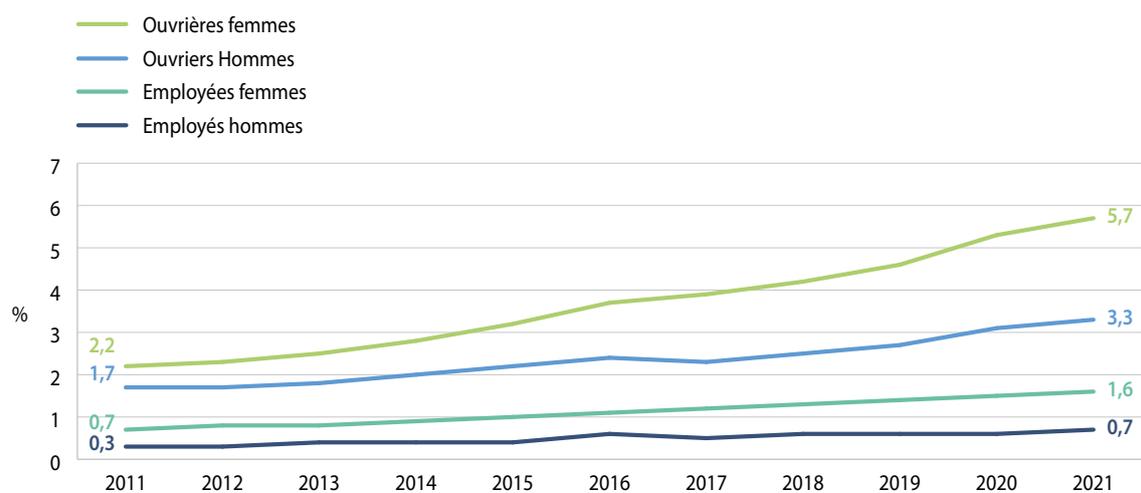
du même âge. Le nombre et la part d'invalides dans la population tendent à augmenter, en grande partie du fait de l'augmentation des problèmes de santé mentale (burn-out, dépression) ou de troubles musculosquelettiques. Les femmes ouvrières sont dans les deux cas particulièrement touchées (31) (32).

### 31 Évolution des taux d'invalidité des salariés et demandeurs d'emploi pour cause de problèmes de santé mentale, par sexe et catégorie professionnelle, Région bruxelloise, 2011-2021



Source : Institut national de maladie-invalidité (INAMI) ; calculs : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

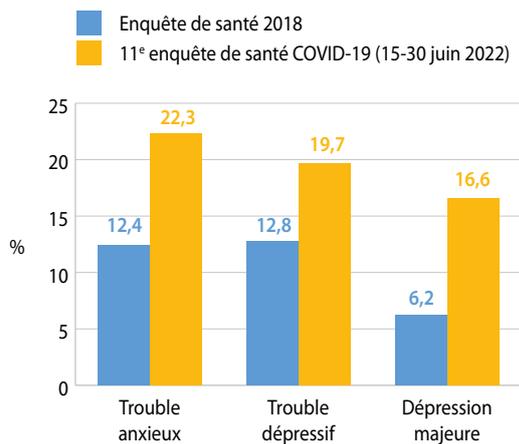
### 32 Évolution des taux d'invalidité des salariés et demandeurs d'emploi pour cause de troubles musculosquelettiques par sexe et catégorie professionnelle, Région bruxelloise, 2011-2021



Source : Institut national de maladie-invalidité (INAMI) ; calculs : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

De manière générale, les **problèmes de santé mentale** au sein de la population bruxelloise ont augmenté depuis la crise du Covid-19 en Région bruxelloise (33).

### 33 Pourcentage de la population adulte\* avec certains problèmes de santé mentale, Région bruxelloise, 2018 et juin 2022



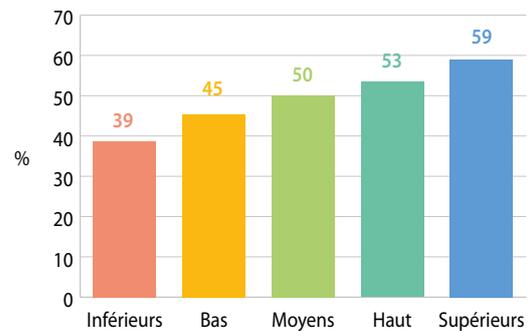
\*15 ans et plus dans l'enquête de 2018 et 18 ans et plus pour les enquêtes Covid.

Source : Sciensano, Enquêtes de santé Covid-19 et Enquête de santé 2018

Les inégalités en termes d'**accès aux soins** sont également illustrées dans ce Baromètre : 38 % des Bruxellois présentant des difficultés financières ont dû postposer des soins pour cette raison (une proportion près de dix fois supérieure à celle observée chez les personnes aisées).

En termes de soins préventifs, en prenant comme exemple le **dépistage du cancer du sein**, la proportion de femmes (50-69 ans) effectuant une mammographie de dépistage est d'environ 40 % parmi celles disposant des revenus les plus faibles (premier quintile) contre environ 60 % pour celles aux revenus les plus élevés (dernier quintile) (34).

### 34 Pourcentage de femmes de 50-69 ans qui ont effectué une mammographie (tout type de dépistage) par quintile de revenu du secteur statistique de résidence, Région bruxelloise, 2021\*



Note : \* dans le courant de l'année ou l'année précédente.

Source : Agence InterMutualiste et IBSA

### 3. ENJEUX

Certains enjeux sociaux peuvent être mis en évidence pour la Région bruxelloise sur base de ce portrait statistique.

#### **Pauvreté et inégalités importantes, qui se répercutent en inégalités de santé**

La plupart des indicateurs présentés dans le Baromètre indiquent que la proportion de personnes en situation de pauvreté reste globalement plus élevée en Région bruxelloise que dans les deux autres régions du pays. La comparaison de la Région bruxelloise avec les grandes villes belges indique que la situation socioéconomique serait équivalente, voire plus défavorable encore dans les grandes villes wallonnes selon l'indicateur considéré.

Les inégalités de revenus apparaissent clairement plus importantes en Région bruxelloise qu'à l'échelle des deux autres Régions et des autres grandes villes du pays : les personnes pauvres y sont plus pauvres et les personnes riches, plus riches.

Ces inégalités sociales se répercutent en d'importantes inégalités de santé, qui s'observent tant en termes d'accès aux soins – curatifs et préventifs – qu'en termes de prévalence de certaines maladies comme le diabète. L'espérance de vie varie encore largement selon la situation sociale des habitants au sein même du territoire bruxellois.

#### **Poids du logement et bas revenus : des situations souvent intenable**

Les dépenses de logement s'avèrent relativement incompressibles au sein d'un marché locatif où la fourchette de montants des loyers varie nettement moins que celle des revenus de la population. Ainsi, déductions faites des dépenses de logement dans le budget, les inégalités s'en trouvent encore exacerbées. Cela mène à des situations financières intenable pour les personnes se trouvant en bas de la distribution des revenus, pour qui il ne reste que quelques euros par jour à consacrer à l'ensemble des autres dépenses de vie. Il en résulte une demande toujours plus importante pour accéder à un logement social, demandes qui viennent gonfler la longue liste d'attente de personnes répondant aux critères d'accès, mais qui devront attendre de nombreuses années.

#### **Proportion importante d'enfants, de familles nombreuses parmi les bas revenus**

Les familles nombreuses (avec trois enfants ou plus) et les familles monoparentales sont surreprésentées parmi les classes de bas revenus. Il en résulte un taux de risque de pauvreté des enfants et adolescents de 36 %, encore plus élevé que celui de la population dans son ensemble. La majorité des enfants et adolescents de la Région ouvrent le droit à des suppléments sociaux pour les allocations familiales, et dans les communes plus pauvres de la région, 8 enfants sur dix sont concernés. Cette pauvreté va de pair avec des conditions de vie difficiles (privations, surpeuplement dans le logement...) qui se répercutent notamment sur les parcours scolaires des enfants, avec des taux de retard scolaire en moyenne plus élevés.

#### **Fracture numérique**

De nombreux Bruxellois sont confrontés à des difficultés d'accès et de maîtrise du numérique. Les inégalités sociales (liées au revenu et au niveau d'études) sont marquées en la matière, ce qui implique des difficultés accrues d'accès aux droits sociaux, aux services publics et privés (notamment bancaires) pour les personnes en bas de l'échelle sociale. Le renforcement du processus de dématérialisation des services publics et privés peut être lourd de conséquences pour les personnes qui présentent des difficultés vis-à-vis du numérique et le risque d'exclusion sociale pour les non-utilisateurs augmente.

#### **Des inégalités marquées selon l'origine et la nationalité**

Les revenus diffèrent selon les groupes de nationalité et l'origine. Les revenus les plus élevés en Région bruxelloise s'observent parmi les ressortissants de l'UE-27 (considérés globalement). Les revenus les plus bas concernent surtout les Belges d'origine non-européenne ou les ressortissants non européens.

## Un taux de risque de pauvreté élevé et stable, et une évolution défavorable par rapport aux deux autres régions pour les revenus fiscaux et d'autres indicateurs

Si le taux de risque de pauvreté se maintient à environ 30 % depuis de nombreuses années en Région bruxelloise, certains indicateurs présentent une évolution défavorable.

Un décrochage relatif des revenus fiscaux des Bruxellois s'observe par rapport aux deux autres régions. Les proportions de classes de revenus fiscaux basses sont surreprésentées en Région bruxelloise. De plus, la Région bruxelloise compte une proportion nettement plus importante de déclarations de revenu net imposable nul. Cela s'explique à la fois par la proportion importante de personnes non imposables du fait d'un bas revenus (CPAS) mais aussi de par la présence importante de fonctionnaires internationaux, surtout européens, dont les salaires ne sont pas imposés en Belgique.

Certains indicateurs comme le pourcentage de personnes percevant un RIS et ou un ERIS dans la population d'âge actif ou le pourcentage de la population de 65 ans percevant la GRAPA, ont augmenté en tendance en Région bruxelloise au cours des 10-20 dernières années, plus que dans les deux autres régions. Le nombre de ménages sur liste d'attente pour un logement social tend aussi à augmenter dans le temps.

Les réformes d'accès aux allocations de chômage et d'insertion présentent des effets marqués en Région bruxelloise : le nombre de bénéficiaires des allocations de chômage et d'insertion a fortement diminué, en particulier chez les jeunes adultes, tandis que le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale a augmenté. Le chômage de longue durée est plus important dans la Région.

## Des inégalités socio-spatiales au sein de la Région qui restent marquées, mais des évolutions sont observées

La Région bruxelloise compte les communes les plus pauvres de Belgique. Sur base du revenu imposable moyen par habitant, les trois communes les plus pauvres de Belgique sont (dans l'ordre) : Saint-Josse-ten-Noode, Molenbeek-Saint-Jean et An-

derlecht. Koekelberg, Schaerbeek et Bruxelles-Ville arrivent respectivement en 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> positions<sup>5</sup>.

Les inégalités socio-spatiales restent marquées sur le territoire bruxellois, avec une géographie sociale structurée entre le croissant pauvre, le cadran sud-est plus aisé en deuxième couronne, le cadran nord-ouest intermédiaire en deuxième couronne, et des poches de quartiers défavorisés correspondant à une forte concentration de logements sociaux. Cette configuration est stable depuis des décennies. Néanmoins, des évolutions sont constatées, avec d'une part une dégradation relative des revenus dans les communes du nord-ouest de la Région (Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren...) ainsi que dans les quartiers de logements sociaux, et d'autre part une augmentation des revenus dans le croissant pauvre, le long du canal ainsi que dans certains quartiers aisés du sud-est de la Région.

## Problèmes de santé mentale et d'invalidité en augmentation

Les enquêtes de santé de Sciensano indiquent une augmentation des problèmes de santé mentale dans la population suite à la crise du covid-19 et à la crise énergétique.

En parallèle, et dès avant la crise du covid-19, une tendance à la hausse de personnes tombant en invalidité pour causes de burn-out ou de dépression est observée, en particulier (mais pas uniquement) chez les femmes avec un statut d'ouvrière. L'invalidité pour raison de troubles musculosquelettiques est également en augmentation, à nouveau en particulier dans cette catégorie de la population.

## Crises successives du Covid-19, de l'énergie et guerre en Ukraine

Ces dernières années ont été marquées par des crises successives qui, toutes, présentent des impacts importants, en particulier en Région bruxelloise vu la pauvreté initialement élevée et son statut de région urbaine et internationale.

La crise du Covid-19 ainsi que les mesures de restrictions prises dans ce cadre, suivies par la flambée des prix de l'énergie, ont eu (et ont encore) des impacts sociaux et sanitaires majeurs sur une partie de la population, en particulier sur les personnes déjà en situation de précarité et parmi la classe moyenne. Les mesures de protection sociale et d'aides diverses mises en place tant au niveau fédéral que régional, ont permis dans une certaine

5 Source: Statbel.

mesure de contenir l'ampleur de ces impacts, démontrant, de façon encore plus marquante, leur importance. Néanmoins, de nombreuses personnes échappent à ces filets de protection, soit parce qu'elles n'entrent pas dans les conditions pour obtenir des droits, soit du fait d'un non-recours à ces droits (notamment dans un contexte de digitalisation accrue et de complexité des démarches administratives). Dès lors et de manière générale, la couverture et l'accessibilité des mesures sociales constituent l'un des enjeux fondamentaux dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

L'afflux de réfugiés ukrainiens a également des implications importantes en Région bruxelloise, avec une croissance démographique considérable en 2023 et, notamment, une augmentation marquée du nombre d'ERIS, impliquant notamment une charge de travail supplémentaire pour les CPAS et les pouvoirs locaux.

## Personnes sans-papiers, demandeuses d'asile, sans-abri...

La Région bruxelloise concentre d'une moitié à deux tiers des personnes sans-papiers présentes en Belgique. Ceux-ci seraient (au minimum) environ 52 000 en Région bruxelloise (estimation d'une étude de la VUB). À cela s'additionnent les conséquences de la crise de l'accueil pour les demandeurs d'asile. Les décisions prises en la matière par les politiques fédérales impactent les services socio-sanitaires bruxellois ainsi que le nombre de personnes sans-abri, en augmentation de manière générale dans la Région.

### POUR PLUS D'INFORMATIONS

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles  
Commission communautaire commune  
Rue Belliard 71, boîte 1 – 1040 Bruxelles  
Tél. : 02/552 01 89  
[observat@vivalis.brussels](mailto:observat@vivalis.brussels)

<https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-et-du-social-de-bruxelles-capitale>

**Marion Englert**  
[marion.englert@vivalis.brussels](mailto:marion.englert@vivalis.brussels)